

Politique forestière: mise en oeuvre de la stratégie forestière de l'Union européenne

2005/2054(INI) - 30/05/2005

Le Conseil a adopté des Conclusions sur un plan d'action de l'UE pour les forêts. Conscient de l'importance économique, écologique et sociale que revêt le secteur forestier dans l'UE, le Conseil invite la Commission, en étroite coopération avec les États membres et en consultation avec les parties concernées, à élaborer une proposition relative à ce plan d'action et à la présenter au Conseil d'ici la mi-2006.

Le Conseil estime que le plan d'action devrait aborder de manière équilibrée les dimensions économique, écologique et sociale de la gestion durable des forêts, y compris dans le contexte international; le plan devrait englober tant les actions de la Communauté dans le domaine des forêts que celles des États membres, y compris les programmes forestiers nationaux.

Le Conseil recommande :

- que le plan d'action prévoie un ensemble cohérent de mesures, dans le prolongement des stratégies de Lisbonne et de Göteborg, reposant sur des objectifs clairement définis qui devraient s'interpénétrer avec les objectifs d'autres politiques communautaires et fournir à celle-ci des orientations pour la réalisation de ceux-ci, ainsi que pour la mise en œuvre des engagements internationaux en faveur des forêts;

- que la Commission, en étroite coopération avec les États membres, présente les instruments existants au niveau de l'UE qui pourraient être utilisés pour concrétiser les actions proposées.

La Commission est invitée à renforcer les moyens et les pratiques communautaires existant actuellement, dans le but de faciliter la coordination, la communication et la coopération entre les différents secteurs qui ont une incidence sur la foresterie, ainsi que le rôle des comités compétents au niveau communautaire, notamment celui qu'il est prévu de confier au comité permanent forestier.